



Acte n° 2022C166

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 35
Pouvoirs : 7
Votants : 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :
06/10/2022

Le 13 Octobre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Ingrid BESSON, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

Secrétaire de séance : Vincent LAUTIER.

OBJET : AFFAIRES JURIDIQUES – Modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-8 et L. 5211-1,

Vu l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu les statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée,

Le président rappelle au conseil communautaire que sont entrées en vigueur, au 1^{er} juillet 2022, les dispositions de l'Ordonnance n° 2021-1310 et le Décret 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le président explique au conseil qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour du règlement intérieur de la CCDSV adopté le 15 décembre 2020 afin d'en garantir la conformité au regard des nouvelles normes législatives et réglementaires.

Les modifications proposées sont explicitées dans le document de travail annexé à la présente délibération, aux côtés du projet de Règlement Intérieur modifié.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 04/10/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de Règlement Intérieur modifié tel que figurant en annexe de la présente délibération.

A Trévoux, le 13/10/2022

Le Secrétaire de Séance,
Vincent LAUTIER

Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage sous format électronique :



19 OCT. 2022

